

Article proposé par Alan RAUDE : Le Synode de 849

Le synode convoqué sur l'initiative de Nominoé est connu sous le nom de Coirlouh, de localisation incertaine. De fait, les exégètes, peu versés en linguistique, ont cherché un nom ressemblant à Coitlouh, en ignorant deux points décisifs.

D'abord, le texte latin de la charte 113 du Cartulaire de Redon dit : ...in aula coitlouh. Or aula est la traduction du breton Les- "manoir (de)". Il faut donc lire Lescoet-

Dans la seconde partie de Coit-louh, le ou, à cette époque, se prononce [ow], et le -h ne peut être que pour -ch = [x]. Il manque donc une voyelle, attesté au Parcellaire cadastral breton.) e- ou -a-, la plus probable, pour une épithète, étant -a, on obtient Lescoet-lowach, de glowach(<*glowakkos), "charbonnier". (Le "topon" glo(u)ach, lo(u)ach est attesté au Parcellaire breton .

Ce Lescoet est situé à quelques 7 km de Bonnevel (en Priziac), domaine familial de Nominoé (en vieux-breton Bod-numel "résidence sacrée". On est là dans une région forestière, le Pow Gwegant "canton des arbres", culturellement remarquable. De l'époque celtique témoignent, par exemple, Meslan < Mediolanon, Berné <*Bronna-nagia "Fontaine-bain", ainsi que l'éponyme de Plehair, la ploue (détectée par E. Vallerie, CBPA, p.29) *Kadra "La Belle", nom de déesse, puis nom de sainte. C'est dans cette ploue que se trouve Lescoet .

Juste au nord-est Ploerdut atteste qu'au 5^{ème} siècle, lorsque les Bretons instaurèrent la chrétienté en Armorique, ils jugèrent bon de vouer cette ploue à Ildud, l'initiateur de la culture latino-celtique qui devra fournir des précepteurs à l'Europe barbarisée. Au nom d' Ildud devait s'associer une école, à laquelle on cot les noms en -ac , à Priziac (de pres "hallier" + -iac)n et a . et a Silfiac < Seieviac [< Selev < Salomo] + iac). Cette école pouvait être, par exemple, à Moutouer-Pabu.

S.Salomon, du 5. s., fils de Gerent-Weroc 1. , était oncle de Pabu-Tudwal .

En 785 Pépin le Bref lança ses troupes pour occuper le pays vénète, accroissant ainsi les Marches de Bretagne. Mais les francs ne purent briser totalement la défense bretonne et n'atteignirent ni l'Ellé ni le haut Blavet. Dans le pays occupé fut instaurée la règle diocésaine romano-franque, tandis que le pays libre conservait la règle monacale . La paroisse de PloChaer se trouva traversée par la ligne de démarcation, et son église du côté occupé, si bien qu'une nouvelle église "monachiste" fut édifiée du côté libre.

Le synode de 849 n'était donc pas convoqué en zone neutre, mais sur un terrain chargé de tradition.

Depuis 819 l'organisation diocésaine avait été instaurée de Kemper à St-Malo. Depuis 831, Nominoé gouvernait la Bretagne et avait l'expérience des leviers et rouages de la vie sociale du pays. La "réforme bénédictine" avait ébranlé les us monastiques. Des abbayes avaient été dissoutes. St-Méen était devenu une annexe de St-Malo.

Bibliothèques disparues laissent un vaste vide intellectuel, et le remplacement des moines *badulaciones "porteurs de bâtons", bâteion, dans les paroisses, par des "ministres du culte", rectores, personae iuridicae, persinnes appointées et rémunérées, (terminologie de la métropole de Tours dont témoignent le breton et l' anglais : person/parson) touchait à la fois les animateurs spirituels chevronnés, eneourion, et les paroissiens, livrés à des tpacherons des sacrements et du cérémoniel. Ce fut, sans nul doute un profond ébranlement .

C'est aussi ici que survient la simonie. Un poste de recteur était une situation stable, qui valait bien un investissement, de la part des impétrants. Un "don" à la bonne adresse peut décider de l' appointment. Sous un autre angle, que des dons parvinssent à des évêques ou à des clerics épiscopaux , fussent suivis d' appointments allait à l' encontre de tous les canons . Le dossier de Nominoé devait être bien étayé? Sans doute avait-il d'autres griefs envers des évêques nommés de l' étranger et souvent hors-venus et d'obédience franque, peu chalés du devenir breton. Cela resta sous-entendu.

L' accusation avait deux ans. Les dissensions darkingiennes laissaient les coudées franches au Wletic et à Conwoion pour se mettre en relations directes avec le pontificat romain.

Les évêques mis en cause étaient ceux de Vannes, Susan, de kemper, Felix, d' Alet, Salocon, et de Léon, Liberalis. Le déroulement du synode est bien résumé par l' Abbé tresvaux (Histoire de l' Eglise de Bretagne, 1838, p.154).

A la date de 848 il n'est question ni du diocèse de St-Brieuc, ni de celui duTrégor, ce dont nous traitons par ailleurs..